

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

* * *

Sommaire

* * *

Pages

I	RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2014
---	---

1

II	ETATS FINANCIERS
----	------------------

3

III	NOTES AUX ETATS FINANCIERS
-----	----------------------------

8

MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION CEFA TUNISIE Commissaire Aux Comptes membre de l'OECT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers comprennent le bilan faisant ressortir un total net de **44541 dinars**, le compte de résultat faisant ressortir un excédent de **26002 dinars**, le tableau des flux de trésorerie faisant ressortir une variation de trésorerie positive de **7058 dinars** ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

I. Responsabilité du comité de direction dans l'établissement des états financiers

Le comité de direction de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

Opinion sans réserves

À notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Association, au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications nous avons relevé les irrégularités suivantes :

4.1 L'article 38 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 stipule que les transactions financières de recette ou de dépense de l'association sont effectuées par virement ou par chèque si leur valeur dépasse 500 dinars.

L'association n'a pas respecté, au cours de l'exercice 2014, cette limite légale dans certaines transactions financières.

4.2 L'article 40 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 stipule que l'association est dans l'obligation de tenir les registres suivants :

- Un registre des membres dans lequel sont consignés les noms des membres de l'association, leurs adresses, leurs nationalités, leurs âges et leurs professions.
- Un registre des activités et des projets, dans lequel est consigné la nature de l'activité ou du projet.
- Un registre des aides, dons, donations et legs en distinguant ceux qui sont d'origine publique et ceux d'origine privée et ceux d'origine nationale et ceux d'origine étrangère.

Ces registres ne sont pas à jour dans le cas de l'association et ne contiennent pas toutes les informations requises.

4.3 L'association a effectué les formalités de publicité relatives aux aides, dons et donations d'origines étrangère prévues par l'article 41 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011.

Tunis, le 06 septembre 2017

Le commissaire aux comptes

CHOKRI BEN LAKHAL

Cabinet Ben Lakhal Chokri CBC
Expert Comptable Membre de l'OECT
17, Rue Elhossain El Menzah 4 Tunis
Tél: 71 236 131 - 24 230 238
Fax: 71 750 370



**ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU
31/12/2014**

BILAN
 (Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2014	2013
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		-	-
Moins: amortissements		-	-
		-	-
Immobilisations corporelles		3 953	2 554
Moins: amortissements	1	1 493	571
		2 460	1 983
Immobilisations financières		-	-
Moins: provisions		-	-
		-	-
Total des actifs immobilisés		2 460	1 983
Total des autres actifs non courants		2 460	1 983
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés		-	-
Moins: provisions		-	-
		-	-
Autres actifs courants	2	20 054	-
Liquidités et équivalents de liquidités	3	22 026	14 968
Total des actifs courants		42 081	14 968
TOTAL DES ACTIFS		44 541	16 951

BILAN

(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS S ET PASSIFS			
FONDS ASSOCIATIFS			
FONDS ASSOCIATIFS			
Résultats reportés		15 042	25
Total fonds associatifs avant résultat de l'exercice		15 042	25
Excédent/Déficit de l'exercice		26 002	15 067
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS		41 044	15 042
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Autres passifs courants	4	3 497	1 909
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		3 497	1 909
Total des passifs		3 497	1 909
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS ET PASSIFS		44 541	16 951

Etat de résultat
(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus		157 563	127 462
Total des produits d'exploitation		157 563	127 462
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	5	22 869	13 082
Dotation aux amortissements et aux provisions		922	571
Autres charges d'exploitation	6	107 708	98 742
Total des charges d'exploitation		131 499	112 395
Résultat d'exploitation		26 064	15 067
Autres pertes ordinaires		62	-
Résultat des activités ordinaires avant impôts		26 002	15 067
Résultat des activités ordinaires après impôts		26 002	15 067
EXCEDENT DE L'EXERCICE		26 002	15 067

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercices clos au 31/12</i>	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		26 002	15 067
Ajustement pour:			
Autres actifs	-	20 054	-
Autres passifs		1 587	1 909
Dotation aux amortissements		922	571
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		8 457	17 548
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
. Décaissement liés à l'acquisition d'immobilisations		1 398	2 554
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		1 398	2 554
Variation de la trésorerie		7 058	14 993
Trésorerie au début de l'exercice		14 968	25
Trésorerie à la fin de l'exercice		22 026	14 968

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET PRINCIPES & METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

1. Présentation de l'association :

L'Association est une association à but non lucratif créée en date du 6 décembre 2012.

La mission de l'association est la promotion économique et sociale, et :

- Assistance et encadrement des diplômés ;
- Attirer des investisseurs et des experts nationaux et internationaux pour la création des projets économiques portant la création de l'emploi ;
- Tisser des relations de collaboration avec les structures et les associations similaires.

L'Association est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants :

- Guiseppe MARANDO
- Wissal MEJRI

2. Présentation des états financiers :

En application des dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'Association est passée à partir du 1er janvier 2012 d'une comptabilité de trésorerie (recettes-dépenses) à une comptabilité d'engagement tenue conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996. Les données de l'exercice 2011 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des hypothèses sous-jacentes de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement ainsi que les conventions prévues par le cadre conceptuel (loi 93-112 du 30 décembre 1996).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la convention dite des coûts historiques.

En matière de présentation, l'association a opté pour l'établissement de l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

Les méthodes comptables adoptées pour l'arrêté des états financiers de l'exercice 2014 se résument comme suit :

Les immobilisations corporelles de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique. Elles sont amorties linéairement (prorata temporis) en fonction des taux suivants :

<u>Immobilisations</u>	<u>Taux</u>
- Construction	5%
- Matériel de Transport	20%
- Matériel Informatique	33%
- Mobilier & équipement de bureau	10%
- Installations générales & agencements	10%
- Emballages récupérables identifiables	0%

3. Unité des comptes :

La comptabilité est tenue en dinar tunisien.

4. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'établissement des états financiers.

5. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers :

1- Tableau d'amortissement

DESIGNATION	VALEUR BRUTE AU 01/01/2014 - 1 -	ACQUISIT DE L'EXERCICE - 2 -	VALEUR BRUTE AU 31/12/2014 4=1+2-3	AMORTIS. AU 01/01/2014 - 5 -	DOTATION DE L'EXERCICE - 6 -	AMORTIS. AU 31/12/2014	V.C.N AU 31/12/14 9=4-8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
I.G.A.A.D.	1 500	0	1 500	192	225	417	1 083
EQUIPEMENTS DE BUREAU	240	1 398	1 638	42	48	90	150
MATERIEL INFORMATIQUE	814	0	814	337	649	985	1 228
TOTAUX	2 554	1 398	3 953	571	922	1 493	2 460

2-AUTRES ACTIFS COURANT

	2014	2013
Association pontes	15 280	0
Débiteurs divers	2 474	0
Organisation nationale synagri	2 300	0
Total	20 054	0

3-Liquidités et équivalents de liquidités

	2014	2013
Caisse	1 132	436
UIB	8 144	5 443
UIB 3777	6 181	9 089
UIB 4426-54	6 569	0
Total	22 026	14 968

4-Autres passifs courants

	2014	2013
Associés comptes courants	60	0
CNSS	1 020	721
Compte d'attente	138	121
Débiteurs divers	0	500
Retenus à la Source	229	113
RS 15%	1 982	454
STEG	68	0
Total	3 497	1 909

5-Charges de personnel

	2014	2013
Accident de travail	78	45
CNSS patronale	3 240	1 853
Rémunération du personnel	19 552	11 184
Total	22 869	13 082

6-Autres charges d'exploitation

	2014	2013
Subvention accordée	20 290	74 189
Déplacements, voyages et missions	6 267	1 781
Autres matières et fourniture de bureau	976	489
Carburant	761	251
Dons accordés	37 350	0
Droits d'enregistrement et timbre	127	5
Eau	201	350
Entretien et réparations	0	20
FOPROLOS	189	103
Frais postaux et de télécom.	2 026	1 650
Gaz Electricité	814	321
Honoraires	16 537	5 053
Impression/photocopie et tirage	619	253
Internet	484	284
locale mahrgam Tunis	0	1 350
location voiture	0	871
Locations	10 856	9 191
Pénalité de retard	0	75
Locations mobilières	3 472	200
Personnel extérieur à l'entreprise	505	0
Primes d'assurance	71	69
Publications	52	109
Réceptions	4 987	1 454
Services bancaire et assimilés	748	469
TFP	377	205
Total	107 708	98 742